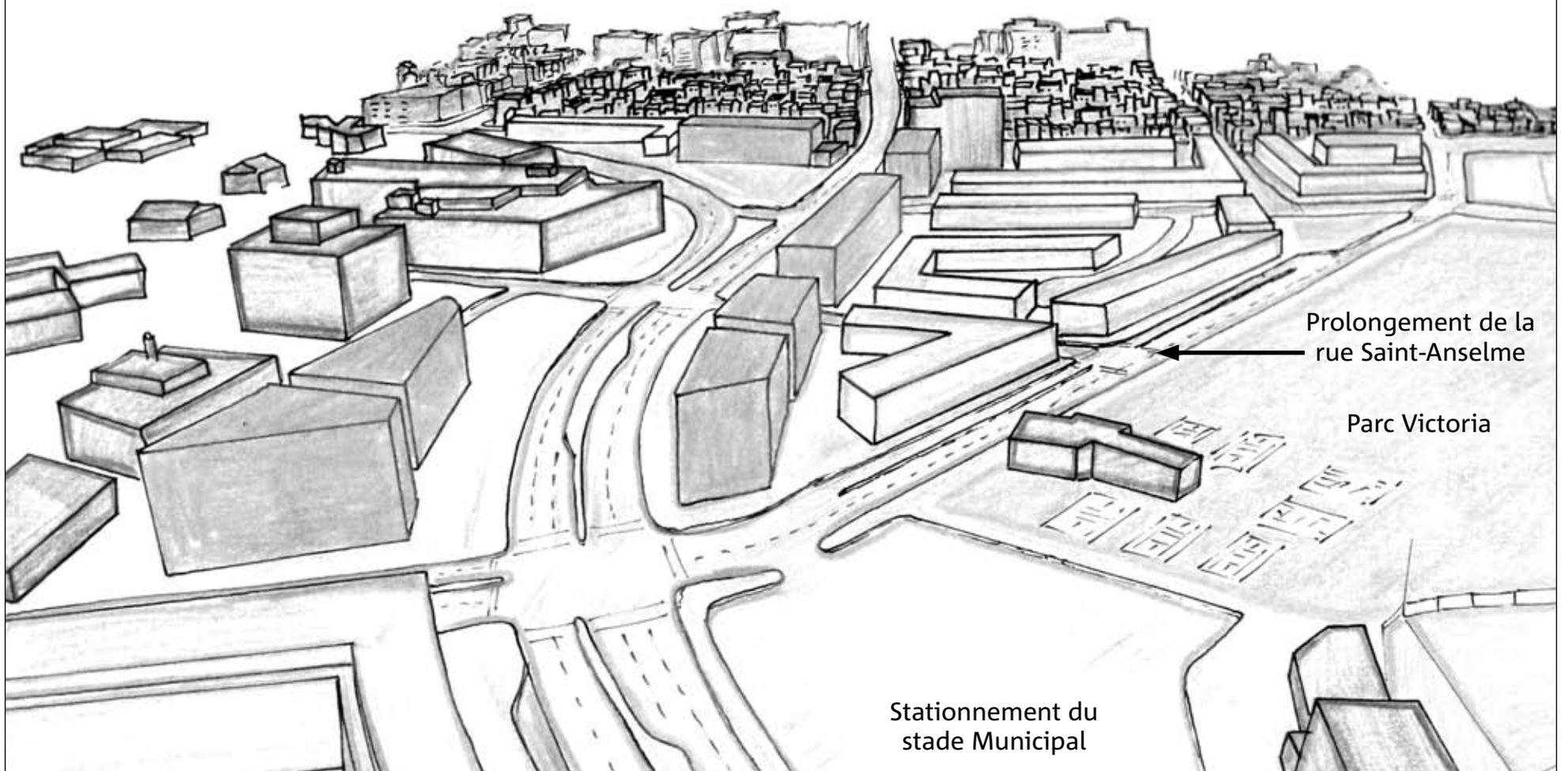


Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 39, Numéro 8 > Octobre 2012 > www.droitdeparole.org

QUEL AVENIR POUR SAINT-ROCH ?

Des consultations publiques auront lieu sur le projet particulier d'urbanisme (PPU) que la Ville envisage pour le développement de Saint-Roch. Textes en page 5.



Cet automne, aux consultations sur le plan particulier d'urbanisme, l'avenir du quartier Saint-Roch sera dans la balance. La Ville a déjà avancé ses propres propositions quant au développement du secteur qui va de la place Jacques-Cartier à la Pointe-aux-Lièvres. Pendant les consultations, les citoyens pourront à leur tour faire des commentaires et présenter de nouvelles propositions. Ci-dessus, un exemple de proposition citoyenne pour le secteur entourant la centrale de police municipale appelée à être remplacée.

ILLUSTRATION MARC BOUTIN

Rentrée sociale p.2

Deux rassemblements importants en octobre : la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et la Nuit des sans abri.

La légionellose p.3

Chronique de morts annoncés ? Une analyse de Pierre Mouterde.

Plaidoyer pour les hausses d'impôt p.3

Une fiscalité plus progressive : une revendication quasi historique du mouvement social et communautaire et un pas vers une plus grande justice économique.

Film p.4

Pas de piquerie dans mon quartier. Pourquoi ne pas aider nos frères et nos sœurs toxicomanes ?

Les poètes de demain

Mais qui seront
 les poètes de demain ?
 Écriront-ils encore
 les doigts tachés d'encre
 de mystérieux messages
 destinés à l'inconnu ?
 Liront-ils encore leurs textes
 dans des salles un peu sombres
 où quelques proches initiés
 participeront en bons fidèles
 à ces étranges cérémoniaux ?
 Y aura-t-il encore une lune
 au-dessus de leur tête
 les nuits où les dieux s'enivreront
 et que les meutes seront en chasse ?
 Auront-ils toujours l'audace
 d'être des saccageurs de l'inconscient
 des pilleurs de secrets ?
 Seront-ils maudits ? Honnis ? Adulés ?
 Ou sombreront-ils une fois pour toutes
 dans le rêve et l'oubli ?
 Les robots et les ordinateurs
 pourront-ils produire eux-mêmes
 de la poésie ?
 Les machines pourront-elles un jour
 texter
 quelque chose qui ressemblera à un poème ?
 ... un poème avec de vrais mots
 de vraies illuminations
 de vraies vérités ?

André Trottier (septembre 2012)



Pierre Otis
Océantume
 Acrylique sur toile
 2012
 Photo : Benoît Plante

Du logement «vert»... pour tout le monde!

Typhaine Leclerc-Sobry, Cheryl Ann Dagenais et Mathieu Houle-Courcelles

Alors que l'administration Labeaume vante les opportunités économiques offertes par la capitale et que d'importants projets immobiliers se profilent pour les prochaines années, quelle place réserve-t-on aux milliers de locataires à faibles revenus?

Les écoquartiers

Pilotés par la Ville de Québec, les écoquartiers de la Pointe-aux-Lièvres et de la Pointe-D'Estimauville offriront de l'habitation et des espaces commerciaux sur des sites aujourd'hui à l'abandon dans une optique de « développement durable ».

Le développement durable est un terme à la mode, associé aux principes d'écologie et respect de l'environnement, et qui se traduirait, dans les écoquartiers, par une densification de l'habitation, une mixité des fonctions (résidentielle et commerciale), la proximité des réseaux de transport en commun et un aménagement qui favorise les déplacements à pied et à vélo. Toutefois, une dimension importante de ce concept est laissée pour compte. En effet, l'aspect social de ces nouveaux quartiers reste secondaire, pour la Ville comme pour le promoteur chargé de leur développement, la Société Leboeuf Inc, qui a remporté les appels d'offre pour les deux projets.

Suite à l'annonce du nombre d'unités de logement social prévues dans les deux écoquartiers - 140, dont une grande majorité réservée aux personnes âgées - on peut se demander si ces futurs développements ne seront pas que des ghettos « verts » pour les plus fortunés.

Des demandes citoyennes

Plusieurs groupes de citoyens et de citoyennes, dont les groupes membres du FRAPRU à Québec, réclament que la ville se dote d'une véritable politique d'inclusion pour le logement social. Ces trois groupes revendiquent notamment que la Ville réserve 30% de l'espace disponible à la Pointe-aux-Lièvres et à la Pointe-D'Estimauville pour la construction de logements sociaux.

Actuellement, la Ville fait la sourde oreille à cette demande et refuse d'agir concrètement pour assurer qu'une part plus importante des 2 600 unités prévues dans les écoquartiers répondent aux besoins des locataires des secteurs environnants. La ville change, oui, mais les « opportunités qui se construisent » doivent bénéficier au plus grand nombre. On doit cesser d'élaborer ces projets de développement comme des bulles coupées de la trame urbaine, mais plutôt comme l'extension des quartiers déjà existants. À défaut de quoi, les écoquartiers ne seront rien d'autre qu'une illusion, destinée à vendre un cadre de vie alternatif au plus offrant.

La rentrée sociale

Par Nathalie Côté

Que fera le gouvernement nouvellement élu? Cèdera-t-il complètement au «chantage» des riches et de leurs pleureuses, comme le disait récemment le prof Lauzon? Avec des actions originales, ceux et celles qui revendiquent plus la justice sociale se feront entendre, sachant que tout n'est pas gagné.

Cet automne, la rentrée sociale se fait sur une note optimiste. À *Droit de parole*, nous faisons partie de ceux et celles qui se réjouissent des décisions du gouvernement (gaz de schiste, fin de la loi spéciale, hausses d'impôt). Nous continuerons d'être au cœur de cette nouvelle dynamique sociale en informant le mieux possible notre lectorat.

Contre la banalisation de la pauvreté

Deux événements importants traiteront particulièrement de la question de la pauvreté en octobre. Lors de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, (le 17 octobre prochain), la population est invitée à participer à une soupe populaire devant la bibliothèque Gabrielle-Roy où divers intervenants du communautaire prendront la parole pour revendiquer que le gouvernement s'attaque à la pauvreté et non aux pauvres. Les organisations rappellent qu'une personne sur dix vit dans une situation de pauvreté au Québec. La Coalition régionale de la Marche mondiale des femmes, le CLAP 03 et le RÉPAC 03-12 dénoncent ce «véritable scandale dans une société aussi riche que la nôtre».

La 11e Nuit des sans abri

Comme à chaque année, la Nuit des sans abri aura lieu au Parc de l'Université du Québec, au coin Charest et de la Couronne. Cette nuit est organisée par le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (R.A.I.I.Q.) pour sensibiliser et solidarité la population à la condition des sans abri. De 15h de l'après-midi à 6h du matin, café, repas, soupe seront servis. Nous sommes invités à faire des dons de vêtements chauds: manteaux d'hiver, bottes, mitaines, etc. Témoignages, musique et théâtre se succéderont pendant la nuit : autant de prestations concoctées par les groupes communautaires travaillant de près ou de loin sur les questions d'itinérance (dépannage alimentaire, groupes de jeunes, prévention de la fugue, etc.). Selon Frédéric Keck, coordonnateur au R.A.I.I.Q. «Le phénomène de l'itinérance a pris de l'ampleur les dernières années. Les loyers sont très chers et ça fragilise plus de gens. Le profil des personnes itinérantes a éclaté.» Imaginons, en plus, si les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec augmentent encore en 2013...

Résister, c'est créer

La Nuit des sans abri est l'occasion de rappeler que le règlement de l'administration Labeaume adopté en mai dernier interdisant d'être dans un parc de 23h à 5h touche les sans logis. Il vise aussi empêcher toute tentative de campement comme celui que les indignés de Québec mettaient en place en octobre 2011, restreignant un peu plus notre liberté dans l'espace public. Un an plus tard, les revendications des indignés ne sont pas encore démodées... Comme l'écrivait Stephen Hessel en 2010 dans son fameux livre *Indignez-vous!* : «Aussi, appelons-nous toujours à «une véritable insurrection pacifiste» contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation de masse, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous. (...) À ceux et à celles qui feront le XXIe siècle, nous disons avec notre affection : «Créer, c'est résister. Résister, c'est créer».

Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest
 Québec (Québec) G1K 1K2
 418-648-8043
 info@droitdeparole.org

www.droitdeparole.org
 Retrouvez *Droit de parole*
 sur Facebook

Droit de parole a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation.

Droit de Parole n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Droit de parole bénéficie de l'appui du ministère de la

Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec
 ISSN 0315-9574
 Courrier de 2^e classe
 No 40012747

Tirage : 17 000 exemplaires
 Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.
 Disponible en présentoirs.

Équipe du journal :
 Simon M. Leclerc, Marc Boutin, François G. Couillard, Monique Dupont, Pierre Mouterde, Renaud Pilote, Les AmisEs de

la Terre de Québec, Michaël Lessard, Grace V. Roy, Guillaume Marchand, Gilles Simard, Francine Bordeleau.

Coordination :
 Nathalie Côté.
Design : Martin Charest.
Webmestre : Michaël Lessard.
Photos : Benoît Plante, François Couillard.

Illustration :
 Marc Boutin, Malcolm Reid.
Collaboration :
 André Trottier, Pierre Otis, Marilyne Dufour.
Imprimeur : Payette et Simms inc.



Légionnellose à Saint-Roch

Chronique de morts annoncés ?

Pierre Mouterde

Plus de 180 personnes infectées à Québec par la légionellose (dont certaines très gravement) avec 13 décès au cours de l'été : l'affaire mérite qu'on s'y arrête, symptôme de ces maux urbains nouveaux auxquels on doit coûte que coûte trouver des parades. D'autant plus quand on sait qu'elle a pour décor le quartier Saint-Roch et qu'elle a touché d'abord les plus démunis : les personnes âgées, celles à la santé fragile ou aux conditions de vie précaire, celles-là même qui, après le départ de la foule des employés de bureau pressés, aiment se promener aux alentours de la bibliothèque Gabrielle-Roy.

Pas la première fois

Ce n'est pourtant pas la première fois que la ville de Québec est touchée par ce genre d'épidémie. Déjà, en 1996, la Régie du bâtiment (qui relève du ministre du Travail) aurait pu mettre en place une réglementation sur le bon entretien des tours de refroidissement et voir à son application. Mais elle s'est limitée à l'époque à pro-

duire une brochure d'information «pour sensibiliser les propriétaires d'édifices publics à la nécessité d'établir un programme d'entretien (...)». Et Mathias Rioux, le ministre du Travail péquiste d'alors, jure haut et fort n'avoir eu vent d'un tel rapport, ni non plus que l'affaire ait été discutée au cabinet. Ne serait-ce que pour tenter d'y apporter une solution temporaire!

Il faut dire qu'à l'époque (sous Lucien Bouchard), c'était aller bien à contre-courant que de vouloir légiférer pour forcer tous les propriétaires d'édifices publics à financer de coûteux programmes d'entretien. En cette période de mise en place des recettes néolibérales, on ne jurait que par la déréglementation et on ne songeait guère à vouloir mettre des bâtons dans les roues de l'entreprise privée, source de tout développement économique appréhendé.

D'où sans doute le laisser-aller d'alors et cette impression d'être renvoyé à une sorte de fatalité. Comme si de toute façon il n'y avait pas grand chose à faire contre de tels maux... somme toute mineurs...

Une énorme machine sans aucun responsable

Seize ans plus tard, et en attendant d'avoir les résultats du rapport d'enquête, c'est cette même impression qui colle encore à la peau. Au-delà du fait qu'on ait pu

contrôler l'épidémie, au-delà même des promesses de la nouvelle ministre du Travail Agnès Maltais et des déclarations fracassantes du maire de Québec Régis Labeaume, c'est un peu comme si on se retrouvait devant une énorme machine sans aucun responsable où chacun ne cesse de se renvoyer la balle : la mairie, la santé publique, la CSQ, l'entreprise sous-traitante, etc. La tour de refroidissement « coupable » n'appartenait-elle pas pour une bonne part à la Ville et n'était-elle pas à la charge de la CSQ, une centrale syndicale qui n'a cessé d'affirmer avoir scrupuleusement suivi les règles en la matière fournies par le sous-traitant ?

Bien sûr, il ne s'agit pas ici de chercher coûte que coûte un coupable - une sorte de bouc émissaire - comme tentent de le faire tant de médias sensationnalistes, en le brandissant au passage à la vindicte publique. Il s'agit plutôt de rappeler comment la gouvernance d'une ville ne peut être que le fait d'un pouvoir démocratique fort, capable de légiférer avec audace pour défendre avec acharnement tout ce qui a à voir avec la collectivité et «le bien commun». On le voit ici : il en va tout simplement de la vie.

Souhaitons que le rapport d'enquête puisse aller dans ce sens !

Le système judiciaire au secours des indignés ?

Il y a un an, les indignés de Québec installaient un campement au centre-ville. Un des occupants, André Bérubé, poursuit sa lutte autrement.

Par François G. Couillard

Le système judiciaire a donné du fil à retordre aux militants lors du Printemps Érablé. Les injonctions et la réglementation municipale furent utilisées abondamment pour réprimer le mouvement de contestation.

Mais la justice peut-elle être utilisée par l'autre camp? C'est le pari que fait André Bérubé d'Occupons Québec. Celui-ci, bien au fait de ses droits, a entamé des procédures judiciaires qui pourraient donner bien des migraines à la police.

Le 2 mai 2012, André Bérubé fait le dépôt légal d'une plainte au Palais de justice de Québec. L'accusation concerne le harcèlement quotidien de la police à l'époque du campement à la Place de l'Université-du-Québec, en octobre 2011. Saisies et fouilles illégales, désagréments multiples, privation du droit de manifester. André réclame 25 000\$ à la Ville de Québec.

La demande souligne que la police ne peut pas entrer impunément dans une tente sans mandat. Ce qu'elle ne s'est pas privée de faire à de nombreuses reprises. Une compensation est aussi réclamée pour la confiscation de matériel.

Contre le piétinement des droits fondamentaux, André Bérubé propose une alternative. Poursuivre la Ville et/ou le policier fautif aux petites créances. Il fait le pari suivant : les Chartes de droits ont préséance sur toutes les lois en vigueur. Le droit à la liberté d'expression est donc supérieur à la réglementation municipale qui fut utilisée par la Ville pour justifier ses opérations. Ensuite, selon un cas antérieur, «aucun droit ne peut être exercé en vue de nuire à autrui ou d'une manière excessive et déraisonnable, allant ainsi à l'encontre des exigences de la bonne foi. L'acte excessif et déraisonnable est l'un des axes de l'abus de droit».

Selon André Bérubé, autodidacte en matière judiciaire, «si tout le monde faisait valoir leurs droits, il y aurait moins d'abus policiers».

Dans le dossier des arrestations de masse du Printemps Érablé, André Bérubé affirme : «j'ai rarement vu des policiers faire autant de zèle pour faire appliquer des règlements municipaux». Il y voit une commande politique pour censurer les manifestants. «Il n'y a pas de restriction à la liberté d'expression. La cour suprême s'est souvent penchée sur la question» ajoute-t-il.

Il conseille aux victimes de ces arrestations abusives : «premièrement, toujours contester son constat d'infraction. Peu importe le résultat, ne jamais payer. Deuxièmement, s'il y a eu usage abusif de la force à votre endroit, porter plainte en déontologie. Si nécessaire, déposer une plainte au criminel. En plus, il est possible de faire une poursuite au civil» avise-t-il. C'est même possible de faire toutes ces démarches en même temps.

Selon le Collectif Opposé à la Brutalité Policière, 3379 personnes ont été arrêtées dans le cadre du conflit étudiant. La plupart l'ont été en vertu d'un règlement municipal sur l'article 500.1 du Code de la Sécurité routière.



André Bérubé PHOTO FRANÇOIS G. COUILLARD

Plaidoyer pour les hausses d'impôt annoncées par le gouvernement Marois

Par Vania Wright-Larin (Repac 03-12)

Souignons d'entrée de jeu qu'un retour vers une fiscalité plus progressive est une revendication quasi-historique du mouvement social et communautaire. De toute façon, pour financer nos services publics et nos programmes sociaux, c'est sans contredit un système d'impôt progressif sur le revenu qui sert le mieux la cause d'une plus grande égalité économique.

C'est d'ailleurs pourquoi nous nous sommes farouchement opposés à la hausse des frais de scolarité et à l'instauration de la taxe santé : deux mesures qui ne prenaient pas ou peu en considération la capacité de payer des gens. En choisissant d'agir dans ces deux dossiers prioritaires et en restaurant une partie de la progressivité de notre système d'imposition sur le revenu, le gouvernement de Pauline Marois fait un choix courageux au risque de se mettre la haute classe économique à dos. Malheureusement, c'est ce qui arrive et au moment d'écrire ces lignes, le ministre des Finances ouvre déjà la porte à des assouplissements de ces mesures qui, pour nous, semblent aller dans le sens d'une plus grande justice sociale.

Les annonces gouvernementales

Rappelons que le gouvernement vient tout juste d'annoncer l'abolition de la contribution santé de 200\$ par année (par adulte) dès 2012. Cette mesure rapportant un milliard par année au trésor québécois, il a bien fallu qu'il annonce ses intentions afin de la financer. C'est donc dans cette optique qu'il annonçait quelques jours plus tard l'ajout de deux paliers d'imposition à

130 000\$ (de 24% à 28%) et à 250 000\$ (de 24 à 31%).

Souignons ici que pour neuf contribuables sur dix, soit ceux et celles qui gagnent moins de 130 000\$ par année, l'abolition de la taxe santé représente un gain direct de 200\$ par année. Les hausses d'impôt annoncées n'affecteront donc que les plus riches, soit 3,1% des contribuables.

Il faut aussi rappeler que la hausse ne s'appliquerait que sur la part de revenu dépassant 130 000\$ par année. Par exemple, un contribuable qui déclare 150 000\$, devra payer 4% de plus sur la part de son revenu qui dépasse 130 000\$, soit 800\$ par année. Ainsi pour les contribuables qui ont des revenus entre 130 000\$ et 140 000\$ ces mesures n'auront que très peu d'effets. Ce ne sont, en réalité, que les contribuables à très haut revenu qui devront assumer la plus grande partie de cette hausse.

La misère des riches...

Ce sont pourtant ces mêmes contribuables qui ont été les plus grands gagnants des réductions d'impôt accordées au cours des dix dernières années. Selon les données récentes de l'IRIS, les contribuables gagnant 150 000\$ ont bénéficié d'une réduction d'impôt récurrente de 1 859\$ par année.

Nous souhaitons vivement que l'opposition y réfléchisse à deux fois avant de bloquer ces mesures qui favorisent une plus grande égalité économique dans notre société. Après s'être fait servir ad nauseam l'argument de la juste part, il est ironique que ce soit aujourd'hui les riches et leurs alliés qui crient à l'injustice.

Drame de Saint-Romain

Briser le cercle vicieux !

Par Gilles Simard

Comme ex-psychiatrisé, mais aussi à titre de père et d'intervenant dans une ressource en santé mentale, le drame de St Romain *- eh oui, encore! - m'aura profondément interpellé, voire même vivement choqué. Le fait est qu'on ne s'habitue pas à ce genre de tragédie mortelle. Même vue de loin, c'est comme un long cri déchirant qui sourd de l'intérieur, comme un monstrueux chancre qui explose et nous éclabousse en pleine face.

Et, le plus navrant, parce qu'on n'a pas les ressources suffisantes en matière d'urgences et de crises, et parce qu'on n'arrive pas à assurer des suivis adéquats dans la communauté, le pire, c'est que quelqu'un, tantôt, va à nouveau se faufiler au travers des mailles du filet et bang! Ça va recommencer. Ce sera d'abord le choc, puis la stupeur, la consternation et l'indignation collective... Avec encore la même réprobation des uns et le même discours répressif des autres, sans oublier les mêmes images choc et sanglantes des journaux sensationnalistes et les mêmes aboiements outrés des radios poubelle.

Un tsunami médiatique intéressé, s'entend, qui, en plus de contribuer à la stigmatisation des gens souffrant d'une maladie mentale - eh oui, encore! - fera tout, sauf ramener les victimes à la vie et faciliter une possible réhabilitation des gens présumés ou trouvés coupables.

Quoi faire pour briser le cercle vicieux?! D'abord cesser de penser que des lois plus répressives et un retour-à-l'institution endigueraient le mal tout en assurant plus de protection aux citoyens. Rien n'est plus faux et l'expérience, tant chez le voisin états-unien qu'ailleurs en Europe, l'a amplement démontré. De plus, quoi qu'en disent les Boisvenu de ce monde, maladie mentale n'équivaut pas automatiquement à dangerosité sociale, loin s'en faut.

Cela dit, contrairement à son prédécesseur en matière de Santé, il va falloir que le nouveau ministre Hébert fasse preuve d'ouverture et d'audace en faisant siennes les recommandations de beaucoup d'acteurs du milieu, soit de renforcer la première ligne en créant tous les points de services nécessaires en matière d'urgences et de crises. Des centres un peu à l'image de ceux déjà existant, et qui constituent l'un des plus beaux fleurons d'un secteur malheureusement trop peu reconnu, le secteur communautaire.

De même, outre d'assurer un meilleur suivi dans la communauté et d'offrir un plus large soutien aux familles, l'on devra ouvrir de nouveaux fronts sur la fameuse question de la co-morbidité. Qu'on se le dise, ils sont des milliers, au Québec, - comme Pascal Morin de St Romain - à souffrir de cette multi problématique (maladie mentale et toxicomanie) aux effets aussi dévastateurs que dérangeants.

Enfin, tant pour bien asseoir le dernier Plan d'action en santé mentale que pour donner un peu de chair à cette nouvelle philosophie du rétablissement dont on aime bien se gargariser, le ministre Hébert devra asseoir tout le monde à la même table. Et les obliger à parler le même langage. Actuellement le travail se fait en silo et la communication n'existe pas vraiment. Psychiatres, directeurs d'hôpitaux et de CSSS, travailleurs sociaux, infirmières, intervenants divers, on a l'impression que tout le monde tire chacun de son côté et que l'un détricote ce que l'autre fait. Vivement un grand ménage, et surtout, qu'on accorde les pianos aux violons!

Ailleurs, à Québec...

Autrement, j'ai eu le bonheur de visiter deux endroits, fin septembre, où se tenaient des événements artistiques tout aussi riches et pertinents l'un que l'autre : d'abord la salle Marie Renouard de l'IUSM (Robert-Giffard) où étaient exposées les oeuvres des participant-es de l'exposition Vincent et moi, ensuite, le sympathique studio P, au centre-ville de Québec, où était projeté le film documentaire Pas de piquerie dans mon quartier. Un film percutant que celui-là, qui ne fait pas de quartier (!) et qui offre un regard sans complaisance et sans trop de bons sentiments sur le monde glauque à souhait des utilisateurs de drogue injectables. Un film, aussi, qui tout en donnant la parole aux acteurs du milieu - animateurs de rue, toxicos hommes et femmes, intervenants du milieu - ne laisse planer aucune ambiguïté quant à son principal message, soit la création, à Québec, d'un site d'injection supervisé (SIS). Quant à l'exposition Vincent et moi, qui comprenait quelque 70 œuvres provenant de 38 artistes différents, j'en ai fait le tour avec l'artiste et accompagnateur Jean Lapointe. Grâce à ce dernier, j'ai pu en savoir un peu plus sur les nombreuses réalisations, peintures à l'huile, acryliques, pastels, dessins et sculptures réparties ici et là dans la grande salle. Finalement, comme à chacune de mes précédentes visites, j'ai été ravi par la beauté criante, l'authenticité, voire la charmante naïveté de certaines œuvres. Vivement la treizième édition!

* Le « drame » de St-Romain (Mégantic) fait référence au triple meurtre d'une grand-mère de 72 ans, madame Ginette Roy-Morin, 72 ans, et de ses deux petites filles, Laurence et Juliette Filion, respectivement âgées de 11 et 8 ans. L'accusé dans cette affaire était Pascal Morin, 35 ans, fils de la dame et oncle des fillettes, que la cour vient de trouver criminellement non responsable, étant donné son état psychotique au moment où la tragédie est survenue, en février dernier. Monsieur Morin répondait à un diagnostic de schizophrénie paranoïde, en plus d'éprouver de sérieux problèmes de consommation de drogues.

Documentaire «Pas de piquerie dans mon quartier»

Pourquoi ne pas aider nos frères et nos sœurs toxicomanes ?

Par Michaël Lessard

La salle du Studio P était comble pour cette 3e projection, le 23 septembre, d'un documentaire indépendant de Québec intitulé *Pas de piquerie dans mon quartier*. Ce film, réalisé par Jonathan et Jean-Laurence Seaborn, nous fait découvrir des personnes de Québec souffrant de dépendance à une drogue dure, mais aussi des intervenants locaux plaidant pour un service d'injection supervisée. Plusieurs d'entre eux étaient d'ailleurs présents dans la salle.

C'est un film à voir, car les personnes filmées sont présentées de manière authentique. On suit d'abord un homme qui explique son quotidien, où il s'injecte dans un parc public, pour ensuite découvrir d'autres aspects de sa personne et de sa vie. Un couple d'amoureux dans Saint-Roch témoigne de leurs espoirs et de leur lutte pour se libérer de la toxicomanie, mais aussi de leurs angoisses face au VIH et à l'Hépatite C contractés lors d'injections passées. Sans contredit, la force de ce documentaire est de nous faire voir, derrière les préjugés sur la toxicomanie, des êtres humains sensibles, réfléchis et authentiques.

Parmi les intervenants interviewés, on suit surtout Mario Gagnon de l'organisme Point de repères. Le film nous rappelle qu'en 2011, la Société de développement commercial de Québec, CHOI FM, la police et la Ville de Québec ont refusé l'idée d'un service d'injection supervisée. Leur refus était assez expressif et rien n'indique

que leur position ait changé. Les intervenants expliquent qu'un service d'injection supervisée aide nos frères et sœurs toxicomanes à ne pas contracter des maladies infectieuses et créer un contact humain pour les aider à se libérer de leur dépendance. Il s'agit d'un service de santé appuyé par le système médical et par la Cour suprême du Canada. Ultimement, l'ancien ministre libéral de la santé au Québec a donné son appui au projet malgré les résistances commerciales de Québec.

Les arguments sont nommés de manière vulgarisée et claire. Le documentaire débute par l'affirmation qu'il faut combattre la drogue et non pas les drogués et rappelle qu'un service d'injection supervisée n'aura aucun impact sur le nombre de personnes toxicomanes dans le quartier Saint-Roch. Les injections sur la rue ou dans nos parcs augmentent énormément les risques de blessures, d'infection dont l'Hépatite C et le VIH. Soigner une seule personne aux prises avec l'Hépatite C coûterait 22,000 \$ par année. Surtout, comme l'explique une infirmière, le service d'injection supervisée représente « un pas vers la sortie » pour la personne toxicomane.

À notre avis, la plupart des commerçants vont bientôt saisir qu'il est irrationnel et contraire à nos valeurs de bloquer un tel service de santé et de relation d'aide permettant de sauver des vies.

Le film sera repris par Télé-Québec en janvier 2013.

Avis de recherche

Par Marc Boutin

Elle est rose, sise coin Scott et Saint-Gabriel devant un parc pour enfants. Le balcon arrière donne sur une cour pleine de verdure. Une situation de rêve pour une vie de famille au centre-ville, en plein coeur du secteur des coopératives d'habitation du Faubourg Saint-Jean. À deux minutes de marche : garderie, école primaire, boulangeries, restos trippants, comité de citoyens, boutiques de toutes sortes, Centre-Famille.

Mais tout n'est pas rose pour autant. Un «rappage» général de la maison est à l'ordre du jour. La dernière restauration remonte à l'époque d'Adélard Godbout (premier ministre du Québec dans les années 1930). Depuis le départ de leur fille, les 2 étages du logement de Malcom et Réjeanne sont devenus trop grand.

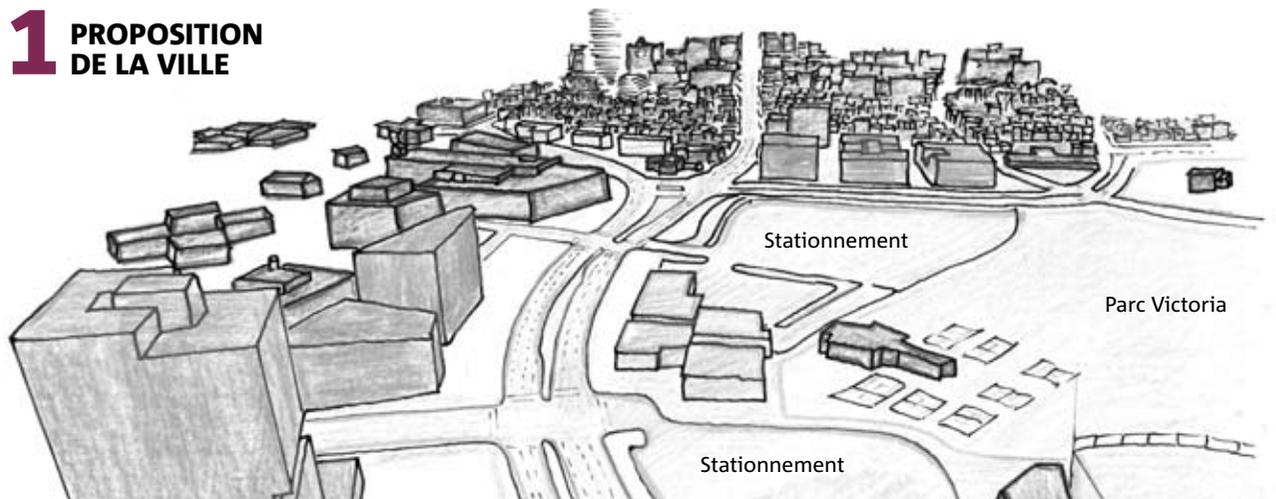
Mais ces deux étages, auxquels s'ajoute un grenier, sont loin d'être vides. Oh que non! Depuis l'époque du CCF de Tommy Douglas (le père de l'assurance-maladie au Canada), Malcolm, écrivain et illustrateur, a trimé dur pour rassembler la plus vaste collection, dans tout l'univers par nous connu, de livres, documents, disques, revues, journaux, dessins, mobiles, bibelots, affiches et objets d'art reliés, de près ou de loin, à une vision progressiste de la société et à la justice sociale dans le monde. Selon Malcolm, l'essentiel est déjà en place pour que la maison soit illico transformée en centre de documentation et de rencontre pour le mouvement populaire sauf, peut-être, les systèmes d'alarme, d'électricité et de plomberie. Les murs de la maison rose en auraient

long à dire. Ils furent maintes fois témoin, en particulier à chaque fête des Irlandais, des lectures les plus inspirées et des discussions les plus vives à propos de l'émancipation des peuples et des individus. Tout le monde - pas juste les Irlandais - était invité à la fête, sauf les grands ténors de la droite capitaliste qu'en leur absence, tous s'amusaient à conspuer vigoureusement.

Malcolm aimerait conserver la fonction résidentielle du lieu - de préférence dans un cadre coopératif - mais aussi perpétuer la tradition. «Car ce qu'il nous faut, c'est un partenaire pour un projet, nous a dit Malcolm, quelqu'un qui a le coup de foudre pour la maison.»

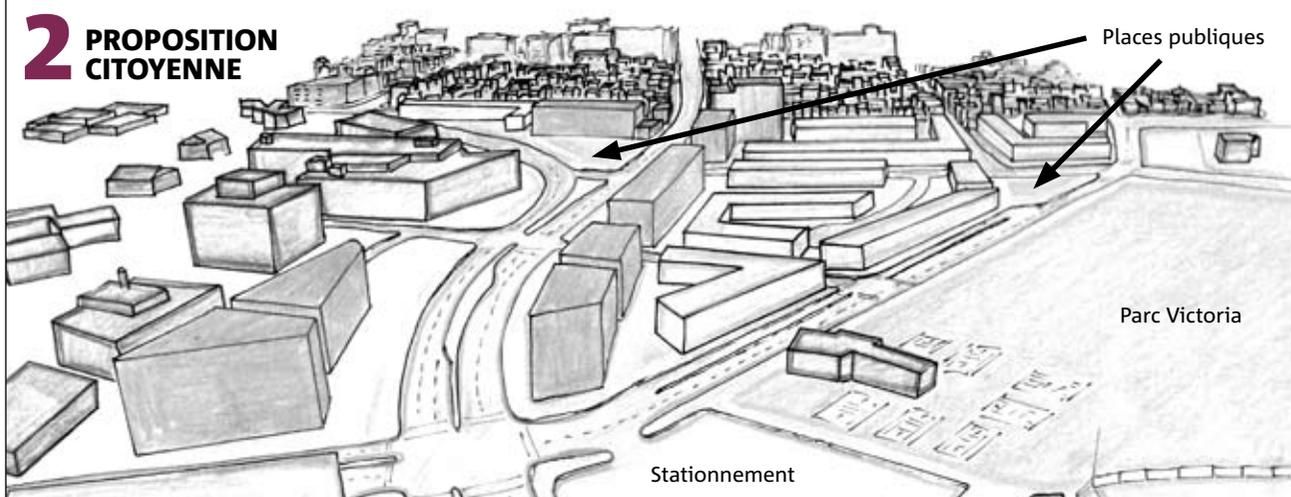


1 PROPOSITION DE LA VILLE



Gratte-ciel sur le boulevard Laurentien et grands stationnements à la place de la Centrale de police.

2 PROPOSITION CITOYENNE



Un zonage de 8 étages sur le boulevard Laurentien, deux places publiques et un secteur résidentiel de 4 étages face au Parc Victoria.

PPU Saint-Roch : une réplique citoyenne aux propositions de la Ville

Par Marc Boutin

La perspective de devoir se présenter aux consultations du plan particulier d'urbanisme (PPU) de Saint-Roch a de quoi laisser sceptiques les amants de ce quartier. Ils sont coincés pour jouer le jeu de faire valoir leur point de vue publiquement... dans le cadre d'un exercice de démocratie qui pourrait bien s'avérer un guet-apens.

Un guet-apens comme celui que monsieur Labeaume a tendu aux résidents de la haute-ville. Quand certains citoyens ont réclamé un référendum sur le projet Europa, coin Richelieu et Honoré-Mercier, la Ville leur a fait valoir que le projet n'était pas soumis à la loi des référendum puisque situé sur le territoire du PPU Haute-ville et que le zonage avait été changé justement pour favoriser ce genre de projet (hors-norme par rapport au reste du quartier).

Depuis l'affaire de l'Îlot Irving, l'administration Labeaume a juré de ne plus se laisser embourber dans les rouages d'une véritable démocratie participative. C'est pourquoi, à Saint-Roch, elle veut prévenir les coups et, avec le PPU, ouvrir grand les vannes d'un zonage laxiste et ainsi, en créant une zone franche «de référendum», renvoyer les citoyens au confort douillet de leur pages facebook.

Pour une administration municipale qui tend à courtiser d'abord les promoteurs immobiliers, une consultation publique a ce grand avantage de n'être pas contraignante (à moins que l'opinion publique décide de s'en mêler). Les promoteurs n'ont pas à se présenter aux séances de consultation puisque la Ville est là qui défend leurs intérêts. Elle se sert des PPU pour aller

au devant de leurs requêtes, pour satisfaire à l'avance leurs appétits les plus débridés. À preuve, avec le PPU Saint-Roch, ce gratte-ciel d'une vingtaine d'étages qui, à notre connaissance, ne répond à aucune demande précise et que la Ville veut nous faire avaler, en plein terrain vague, coin boulevard Laurentien et rue de la Croix-Rouge (en bas, à gauche dans l'illustration #1).

À ce genre de provocation, les citoyens répliquent. Les consultations au moins peuvent servir à ça. L'illustration #2 est une contre-proposition citoyenne au projet de la Ville (illustration #1) pour le secteur du boulevard Laurentien situé entre le stade Municipal (en bas à droite) et la rue Prince-Edouard. La Ville prévoit démolir la passerelle de la rue de la Maréchaussée et faire du terrain de la centrale de police un grand stationnement entre le parc Victoria et la (future) ligne de tramway qui empruntera la partie sud du boulevard Laurentien.

Dans la contre-proposition (illustration #2), la rue Saint-Anselme est prolongée en droite ligne vers la rue de la Croix-Rouge et, à la place du stationnement, on propose une extension du faubourg Saint-Roch, avec un zonage résidentiel et commercial de 12 mètres (maximum 4 étages), sauf le long du boulevard où les édifices (zonage administratif, commercial et résidentiel) pourraient atteindre 8 étages. Deux places publiques sont prévues: une à la place du garage Ultramar et l'autre, face à l'entrée du parc Victoria, au carrefour des rues Caron, Saint-Anselme et Parent. Les rues Lalement et Cardinal-Roy seraient transformées soit en place publique soit en espace construit. La proposition 2 répond mieux que celle de la ville au besoin de densification démographique, commerciale et administrative, et ce, malgré la présence d'un gratte-ciel dans la proposition 1.

Concernant le pouvoir citoyen

Par Marilyn Dufour

Ce billet est une réflexion sur la participation citoyenne et sur l'influence des citoyens dans les instances politiques. L'occasion est celle des projets d'aménagement majeurs prévus dans le quartier St-Roch, mais elle peut aussi avoir une portée plus large.

La participation citoyenne

La participation citoyenne est définie comme «l'expression de la citoyenneté dans ses dimensions politiques, civiques et sociales». On peut entendre la participation politique comme une volonté de réappropriation des pouvoirs dans le cadre d'une démocratie représentative. En effet, si la délégation du pouvoir aux mains des élus explique l'indifférence politique de plusieurs, elle n'exclut en rien la participation civique. Autrement dit, la représentation politique n'a jamais été pensée comme une occasion de se taire pour le citoyen; encore moins de faire de lui la victime d'un paternalisme institutionnalisé. Au risque de me répéter, une démocratie représentative n'est pas un despotisme de l'élu, reconduit par le vote du citoyen tous les quatre ans. Être un citoyen impliqué c'est donc de prendre part aux délibérations qui touchent la collectivité, donner son avis lors de consultations publiques, signer une pétition, rédiger un mémoire, voter lors d'un référendum, participer à une manifestation, ou exprimer son opinion sur la vie politique dans les médias et dans l'espace public. Les citoyens ont le devoir de se faire entendre afin d'influencer les détenteurs du pouvoir décisionnel. Les conseils de quartiers, les comités de citoyens et les initiatives de développement communautaire constituent des espaces, des véhicules de participation qui s'imposent comme des compléments nécessaires au pouvoir en place.

La consultation publique et le degré d'influence

Lors d'une consultation, les citoyens expriment leurs opinions et formulent des recommandations sur des propositions qui sont faites en vue d'être adoptées par une instance politique, comme le conseil municipal de la Ville de Québec en ce qui concerne le projet de PPU de Saint-Roch. En effet, la consultation publique est une aire de délibération où les autorités municipales doivent considérer les préoccupations des citoyens dans leurs prises de décision. Toutefois, aucune mesure ne nous permet d'apprécier à l'avance l'attitude des élus face à l'implication citoyenne. Selon l'échelle d'influence de la participation d'Arnstein, la consultation est une coopération symbolique «légitimante mais à peine plus conséquente, car [elle n'offre] aucune assurance que les attentes et suggestions des personnes consultées seront prises en compte. Il s'agit alors d'un simple rituel le plus souvent sans conséquence». On peut donc avoir des hésitations, car on ne peut prévoir les résultats de son implication. Celle-ci n'en est pas moins essentielle.

Donner de la force à la participation citoyenne

De toute évidence, la présence des citoyens dans les espaces de participation est nécessaire, du moins pour garder un œil sur les tenants du pouvoir discrétionnaire. Au delà d'une certaine fonction compensatoire, la participation citoyenne a le pouvoir de transformer les normes politiques et les structures sociales. Elle oblige les élus à s'expliquer, à se justifier, et peut amener des changements. Continuer de persévérer, d'aspirer à une meilleure concertation entre les citoyens et les élus pour l'aboutissement de la co-construction de projets communs : voilà le motif profond de l'implication citoyenne.



QUAND IL SERA TEMPS DE LA CHANGER, IL SERA ASSEZ GRAND POUR LE FAIRE.

Les ampoules à DEL homologuées ENERGY STAR® :

- une durée de vie 25 fois plus longue que celle des ampoules à incandescence ;
- une économie d'énergie de 80 % par rapport à ces mêmes ampoules.

Jamais économiser l'énergie n'aura été aussi avantageux.



hydroquebec.com/del



AMPOULE À DEL

10\$ de rabais à la
caisse par ampoule
chez les détaillants
participants.

Offre valide du 1^{er} octobre au 30 novembre 2012.

 **Hydro
Québec**

biblioterre

Les Amis de la Terre de Québec | www.atquebec.org

Terrain miné

Comme on l'apprend dans l'essai *Paradis sous terre*, le Canada est devenu le refuge idéal de sociétés minières qui spéculent en bourse et mènent à travers le monde des opérations controversées, voire criminelles. Elles trouvent en notre législation un système boursier-casino favorable à la spéculation, des exonérations dignes d'un paradis fiscal, des mesures législatives canalisant vers elles l'épargne des citoyens, une diplomatie de complaisance soutenant ses pires desseins à travers le monde ainsi qu'un droit taillé sur mesure pour les couvrir tant à l'étranger que sur le front de la critique intérieure.

En six chapitres d'une redoutable efficacité, Alain Deneault et William Sacher retracent l'histoire du Canada et exposent comment cette ancienne colonie est devenue le paradis règlementaire et judiciaire d'une industrie évoluant hors de tout contrôle. Pillages, expropriations violentes de populations entières, pollution durable de vastes territoires sont le lot des pays qui subissent les méthodes de cette industrie aveuglément tournée vers le profit.

Car la protection à l'égard des minières est tenace : on assiste à une criminalisation des acteurs critiques de l'industrie minière. Les compagnies minières ont souvent recours à l'intimidation judiciaire et à des poursuites pour réclamer des dommages et intérêts auprès d'institutions financières telles que la Banque mondiale, consacrant ainsi une privatisation du droit au détriment de la souveraineté des États sur leur sous-sol. Pendant ce temps, en Ontario, leur influence se fait sentir jusque dans l'institution scolaire via les programmes et le financement des universités. De son côté, le gouvernement canadien a jusqu'à présent fait fi de toutes les initiatives pour d'encadrer minimalement cette industrie. Une industrie que les citoyenNEs canadienNEs cautionnent en outre indirectement puisque leurs fonds de retraite la financent abondamment.



Alain Deneault et William Sacher
Préface de Richard Desjardins
Paradis sous terre
Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale
Écosociété
Année : 2012
212 pages – 23 \$

Désengagés, les jeunes ?

Combien de fois avons-nous entendu dire que les jeunes d'aujourd'hui étaient individualistes, apolitiques et désintéressés des grandes questions de société? Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'importante contestation étudiante du printemps 2012 est venue battre en brèche cette idée reçue.

Les jeunes du Québec n'ont jamais cessé de s'intéresser à la chose politique, ni de mener des réflexions d'ordre plus philosophique. C'est d'ailleurs le pari qu'avait fait la Fondation Charles-Gagnon et les Éditions Écosociété en organisant en 2010 le concours d'essais Bernard-Mergler.

Sont réunis dans l'essai *Le souffle de la jeunesse* cinq des meilleurs textes ayant été soumis au concours : regard sur la mort, engagement des jeunes, lieux de sociabilité des classes populaires, responsabilité sociale des entreprises ou perte de sens; voilà autant de problématiques témoignant de la richesse de la réflexion qui anime la jeunesse québécoise.

Et si, comme l'affirme Gabriel Nadeau-Dubois dans la postface, cette jeunesse a été mise « au monde comme génération politique » avec la grève étudiante, ces textes sont la démonstration que le réveil du « printemps érable » promet d'avoir le souffle long : « Contrairement à sa prétention, l'élite n'est jamais déçue du bas taux d'implication politique des jeunes. Au contraire, cela l'arrange bien. Aujourd'hui, plus que jamais, je suis convaincu d'une chose : le consumérisme cynique n'est pas une caractéristique intrinsèque de ma génération - les textes du présent recueil en étant une démonstration manifeste -, c'est le rôle qu'on a voulu lui faire jouer. Et ce printemps, c'est ce même rôle que nous avons commencé à refuser.»

Gabriel Nadeau-Dubois, extrait de la postface



Collectif d'auteurEs du prix Bernard-Mergler
Préface de Pierre Henrichon
Le souffle de la jeunesse
Écosociété
Année : 2012
232 pages – 18 \$

Renauderie

L'abreuvoir



ILLUSTRATION MARC BOUTIN

Par Renaud Pilote

Loin de moi l'idée de vouloir me prendre pour Martin Luther King, mais j'ai un rêve. Un rêve un peu spécial, je vous l'accorde, mais peut-être commencez-vous à vous accoutumer de mes excentricités. Ce rêve est celui de la multiplication des abreuvoirs, jusqu'à plus soif, le rêve d'une ville où l'on rencontrerait systématiquement, là même où on ne les attendrait pas, des abreuvoirs : en haut comme en bas des escaliers, en dessous des boutons appelant le passage piéton, sur le côté de chaque parcomètre, en guise de couvre-chefs aux bornes-fontaines et je ne sais trop où encore. Comme c'est un rêve qui souhaiterait devenir collectif, j'attendrai vos propositions.

Si j'ai ce rêve, c'est possiblement parce que la majorité des citadins me semble avoir grand soif. La bouche pâteuse ils courent partout, crachent par terre et cherchent à boire les paroles débitées à gros jets par ceux qui mâchent leurs mots, faute d'idées limpides. Les mains encombrées de bouteilles et de canettes, c'est en vain qu'ils espèrent substituer à l'abreuvoir ses facultés désaltérantes car une fois vides, ces contenants sont bien plus souvent l'objet d'un rejet aux poubelles que celui d'un remplissage : nous n'avons pu faire autrement, me répondent-ils, il n'y avait pas d'abreuvoir où chercher de l'eau. Je ne leur fais pas dire.

Souvent tiède, tantôt opaque, tantôt sablonneuse quoique toujours buvable, l'eau de l'abreuvoir s'offre à tous et à toute heure du jour, démontrant ainsi son intarissable générosité malgré l'inconstance de son jet malhabile. D'ailleurs, pardonnons-lui ce petit défaut, car après tout, ne vaut-il pas mieux se dispenser de viser juste que de s'astreindre à se retenir et de provoquer ainsi un désagréable contact entre nos dents et l'acier de l'abreuvoir ? Aussi je soupçonne mon subconscient de raffoler de cette eau publique au goût légèrement métallique, comme si d'y apposer ses lèvres lui permettait de retrouver la source perdue d'un ruisseau capricieux. J'ai le rêve d'une eau potable que je ne chercherais pas, à l'aquarium comme dans les terrains vagues, une eau que j'accueillerais à « bouche que veux-tu » et qui ne se laisserait pas vendre aux plus offrants, gaspilleurs et autres boit-sans-soif. Les abreuvoirs sont la preuve que tout cela est possible, que plus ils seront légion autour de nos places publiques, mieux nous éviterons la sécheresse de notre rapport à l'eau, aussi bien qu'à l'Autre. Oui, fontaines, nous boirons de votre eau, mais je vous en prie monsieur, abreuvez-vous d'abord...

Enfin, si je suis dans le champ avec mon rêve, n'hésitez pas à me réveiller, car l'adage demeure vrai qui dit qu'il n'y a pas pire eau que l'eau qui dort.

Pour la paix des ondes !

Par Nathalie Côté

Une nouvelle coalition a vu le jour le printemps dernier. La coalition Sortons les radio-poubelles de Québec! dénonce le danger que représente la radio-poubelle pour la salubrité de l'espace public. Selon les termes des membres de la coalition: «les radios 93.3 et CHOI répandent quotidiennement une huile de vidange haineuse, sexiste, homophobe, raciste, antisyndicale et anti-pauvre sur les ondes publiques. Ce cocktail toxique a une incidence sur la qualité de l'information et doit être combattu avec les meilleurs désinfectants : l'éducation populaire, la sensibilisation et la mobilisation.»

Sortir les radio-poubelle de Québec, un projet naïf et utopique ? Il y a quelques années pourtant, les arguments de citoyens, de syndicats et de groupes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue ont réussi à convaincre la station Radio-Nord (en 2006 CHOI devenait propriétaire de cette station de radio) de ne pas adopter le ton belliqueux et sensationnaliste des «trash radio» et autres radios parlées de Québec.

La coalition est formée de citoyen-ne-s de Québec «concerné-e-s par la liberté d'expression». Tel qu'ils l'écrivaient récemment : «nous pensons que cette liberté doit s'exprimer dans le cadre d'un minimum de rigueur, d'éthique, de responsabilité, et surtout du souci de mettre en valeur la diversité des opinions.» À suivre.

CKIA fête ses 28 ans

Par François G Couillard

Du 30 septembre au 27 octobre 2012, des spectacles bénéfiques en appui à CKIA seront organisés dans différents lieux de la ville. CKIA se promet toute une fête avec vous! Assistez aux différents spectacles bénéfiques. Suivez-nous avec votre poste d'écoute. Venez aussi nous rencontrer en personne durant le RADIOTHON dans nos nouveaux locaux, au 335 rue Saint-Joseph bureau 200, face à la bibliothèque Gabrielle Roy.

Du samedi 27 octobre dès 11 h jusqu'au dimanche 28 octobre à 15 h, syntonisez le 88,3 FM pour 28 heures de RADIOTHON sous le thème «Parles-moi de ton quartier!» Tout au long de cet événement, la radio communautaire CKIA souhaite aller à la rencontre du quartier St-Roch qui l'accueille depuis septembre 2011 et se plonger dans la vie des quartiers qui l'entourent. Découvrir ses marchands, connaître ses artistes et ses artisans, ses habitants, ses groupes communautaires et bien plus encore...

L'argent amassé permettra à la station de poursuivre sa mission qui est de faire de la radio citoyenne, engagée, progressiste, qui contribue à enrichir la vie des citoyens de la région de Québec et les invite à l'action pour bâtir une communauté inspirante. Il est également temps d'acheter ou de renouveler votre carte de membre pour la saison 2012-2013, une autre belle façon de soutenir CKIA ! Directement sur notre site web ou par la poste.

11 OCTOBRE

Difficile de dire le mot féministe aujourd'hui ! Pourquoi ?

Se dire féministe, c'était plus facile dans les années 1970 que dans les années 2010! Que s'est-il passé depuis quarante ans pour qu'aujourd'hui le féminisme ait si mauvaise presse ? Ce café-rencontre vous permettra de confronter vos perceptions du féminisme avec ce qu'il a été depuis les années 1970. Avec Hélène Charron, sociologue et historienne. Café-rencontre de 13h30 à 16h00 au Centre des femmes de la Basse-Ville au 380, rue Saint-Vallier ouest. Téléphone : 418-648-9092.

12 OCTOBRE

Vendredi de poésie au Tam Tam Café

Soirée de poésie avec poètes invités en première partie et une scène libre en 2ème partie (inscription à compter de 20h00). La soirée débute à 20h30 au 421, boul. Langelier, Québec.

12 OCTOBRE

Soirée de folk libertaire à Québec

Le Collectif anarchiste l'(A)telier et l'AgitéE présentent David Rovics Indie, protest-folk et Jun Bustamante Indie, folk jazz. À 20h à l'AgitéE, 251 rue Dorchester 10\$ (7\$ en prévente).

17 OCTOBRE

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Une soupe populaire et solidaire sera servie pour souligner la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Divers intervenants et intervenantes prendront la parole devant la bibliothèque Gabrielle-Roy à midi. Au Québec, près d'une personne sur dix vit

«dans le rouge». La question se pose : comment pouvons-nous tolérer que ces personnes vivent dans de telles conditions ? C'est un véritable scandale dans une société aussi riche que la nôtre. Une invitation de la Coalition régionale de la Marche mondiale des femmes, du CLAP 03 et du RÉPAC 03-12.

16 OCTOBRE

Formation grand public sur le vermicompostage

Vous habitez en appartement et n'avez pas accès à un emplacement extérieur pour vous adonner au compostage domestique ou au compostage communautaire? Le vermicompostage (appelé aussi le lombricompostage) permet de recycler les résidus organiques. Venez apprendre comment démarrer et entretenir une vermicompostière. Vous saurez transformer vos déchets de table en un engrais particulièrement efficace! Avec notre expert Louis Guillemette. De 19h30 à 21h00 Locaux de Craque-Bitume (798, 12e rue, Limoilou)

18 OCTOBRE

Pierre Otis 20 ans de peinture

Vernissage à 17 h à l'Espace Hypérior. Galerie d'art «Les Alcôves» dans l'église du clocher penché. Au 190, rue St-Joseph Est.

19 OCTOBRE

Nuit des sans abri

La 11e Nuit des sans abri aura lieu à la Place de l'Université (coin de La Couronne et Charest). Des activités (animations, kiosques, tente vidéo, spectacles,) auront lieu dès 15h, pour toute la famille. Celles-ci ne prendront fin que le lendemain matin.

20 ET 21 OCTOBRE

Les Ateliers ouverts

Durant deux fins de semaine consécutives, les 20 et 21 octobre et les 27 et 28 octobre plus de 25 artistes professionnels de Québec ouvrent leurs ateliers au public. Une exposition collective réunissant tous les artistes présents pour cette édition a lieu au théâtre Petit Champlain. Vernissage a lieu mercredi 17 octobre à 17 h.

21 AU 27 OCTOBRE 2012

Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome

Chaque année, le Regroupement québécois d'action communautaire autonome souligne le travail fait par les milliers de groupes communautaires qui oeuvrent partout au Québec. À Québec, ils sont plusieurs centaines de groupes à offrir chaque jour des services et à défendre nos droits. Soyons fiers de tous les groupes communautaires proches des gens!

25 OCTOBRE

Quelles sont vos droits dans la vie quotidienne ?

Qu'en est-il des demandes excessives de notre numéro d'assurance sociale ou d'autres pièces d'identité. Qu'en est-il aussi des refus incessants concernant l'âge, le sexe ou le logement par exemple. Qui peut nous demander quoi et pour quelles raisons ? Venez vous informer sur vos droits. Avec Julie Dumontier de la Commission des droits de la personne et de la Jeunesse. De 13h30 à 16h00. Café-rencontres au Centre des femmes de la Basse-Ville au 380, rue Saint-Vallier ouest. Téléphone : 418-648-9092

17 SEPTEMBRE AU 10 DÉCEMBRE

Ateliers d'entraide sur le surendettement

La faillite, ce n'est pas pour moi. Comment en suis-je arrivé là? J'ai honte, je me sens seul avec ce problème. Les dettes se sont accumulées, vous avez perdu le contrôle, vous vous culpabilisez, vous vous sentez victimes, vous croyez que vous êtes seul dans cette situation ? Et bien non. Un groupe de partage sur le surendettement a été mis sur pied afin de permettre de comprendre cette situation. Dates: Les lundis du 17 septembre au 10 décembre 2012, 19h à 21h Lieu : Maison de la famille, 573, 1ère Ave. Coût : 5.00\$ par rencontre Pour inscription et information : 418-529-0263 responsable@gsvq.org

5 NOVEMBRE

Commission populaire itinérante sur le droit au logement

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) sera en tournée dans 17 villes du Québec du 10 octobre au 23 novembre pour recueillir les témoignages des résidents sur leurs conditions de logement. Individus et organismes sont invités à témoigner des situations qu'ils rencontrent au quotidien : prix et qualité des logements, attente trop longue pour obtenir un logement social, etc. De 15h à 17h et de 18h30 à 21h30 à l'ÉNAP au 555, boulevard Charest Est.

8 NOVEMBRE

L'A.G. de Droit de parole

C'est l'assemblée générale annuelle de Communications Basse-Ville qui publie le journal Droit de parole. À 19h au 266, rue Saint-Vallier Ouest.

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle de Communications Basse-ville (Journal Droit de parole), Jeudi le 8 novembre 2012 à 19h, au 266, rue Saint-Vallier Ouest, Québec.

Les membres sont convoqués à l'assemblée générale annuelle de Communications Basse-ville, société éditrice du journal Droit de parole depuis 1974, le jeudi 8 novembre 2012 à 19h au 266 Saint-Vallier Ouest (siège social de Communications Basse-ville).

Les membres présents à l'assemblée générale annuelle prennent acte des rapports financiers et des rapports d'activités des administrateurs et des administratrices de la société. Ils votent le plan d'action et les prévisions budgétaires pour l'année à venir et élisent les membres du conseil d'administration.

Au plaisir de vous retrouver le 8 novembre,

Marc Boutin
Vice-président

Ordre du jour

1. Ouverture et nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2011.
4. Présentation et adoption du rapport d'activités 2011-2012
5. Présentation et adoption du plan d'action 2012-2013
6. Présentation et adoption des états financiers 2011-2012
7. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2012-2013
8. Nomination d'un vérificateur
9. Élections des administrateurs et des administratrices
10. Varia
11. Levée de l'assemblée.

Droit de parole

Adhésion ou abonnement

Nom (personne responsable) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

L'ABONNEMENT DONNE DROIT

À 9 NUMÉROS DE DROIT DE PAROLE

Abonnement postal individuel	15\$
Abonnement de groupe	75\$
<i>(minimum de 5; livraison du journal au local de l'organisme)</i>	
Abonnement institutionnel (par la poste)	25\$
Adhésion individuelle	10\$
Adhésion institutionnelle	25\$

LES MEMBRES PROFITENT D'UN RABAIS AVEC LEUR ADHÉSION

Abonnement et adhésion (individus)	20\$
Abonnement et adhésion institutionnel (organismes)	30\$

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :

Journal Droit de parole
266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2
(418) 648-8043
info@droitdeparole.org
www.droitdeparole.org



Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067

DONNEZ UN COUP DE MAIN AUX RESSOURCES DE VOTRE QUARTIER!

En ligne: www.fsgppq.org ou par téléphone: 418 529-4407

Fonds de solidarité des groupes populaires